



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 3 FÉVRIER 2025 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

**Membres du conseil présents**

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras, M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

**Membre du conseil absent**

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.  
Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

**OUVERTURE**

**1. Mot de bienvenue à l'assemblée**

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

**2. Adoption de l'ordre du jour – 3 février 2025**

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

023-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

**3. Adoption du procès-verbal – 14 janvier 2025**

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

024-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

**CORRESPONDANCES ET COMITÉS**

**4. Correspondances diverses**

La Municipalité a reçu la correspondance suivante :



- Lettre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes concernant un examen de Postes Canada dans le cadre de la Commission d'enquête sur les relations de travail

**5. Rapport des comités**

Aucun rapport n'est fait.

**PRÉSENTATION DES COMPTES**

**6. Dépôt des deux états financiers comparatifs – janvier 2025**

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

**7. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – janvier 2025**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

025-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 142 363,37 \$.

**DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

**8. Adoption du budget 2025 de l'Office régional d'habitation (ORH) de L'Islet**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le budget 2025 pour l'Office régional d'habitation de L'Islet;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter ledit budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

026-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte, tel que présenté, le budget 2025 pour l'Office régional d'habitation de L'Islet.

**9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 856 800 \$ qui sera réalisé le 11 février 2025**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Islet souhaite emprunter par billets pour un montant total de 856 800 \$ qui sera réalisé le 11 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
230-2019	305 000 \$
294-2023	193 013 \$
294-2023	39 287 \$
261-2021	227 800 \$
183-2015	91 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 230-2019, 294-2023, 261-2021 et



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

183-2015, la Municipalité de L'Islet souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

027-02-2025 QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 février et le 11 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	37 800 \$	
2027.	39 300 \$	
2028.	40 900 \$	
2029.	42 600 \$	
2030.	44 500 \$	(à payer en 2030)
2030.	651 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 230-2019, 294-2023, 261-2021 et 183-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**10. Autorisation de paiement de factures pour la tarification annuelle du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour 2025**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu trois factures du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour 2025 pour les trois bibliothèques de L'Islet;

ATTENDU QUE les montants des factures sont les suivants :

Bibliothèques	Montants (taxes non incluses)
Bibliothèque Lamartine	6 079,92 \$
Bibliothèque Jean-Paul-Bourque	9 321,51 \$
Bibliothèque Léon-Laberge	4 859,80 \$
<b>Total</b>	<b>20 261,23 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

028-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement des factures du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour 2025, totalisant la somme de 20 261,23 \$ plus taxes pour les trois bibliothèques.



**11. Demande de soutien financier de l'école secondaire Bon-Pasteur pour la mise en place de la concentration Hockey / Golf**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de soutien financier de l'école secondaire Bon-Pasteur pour la mise en place de la concentration Hockey / Golf de l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE la période des demandes d'aide financière pour l'année 2025 est passée, mais que la Municipalité a conservé un certain montant pour les demandes spontanées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

029-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie un soutien financier de 500 \$ à l'école secondaire Bon-Pasteur pour la mise en place de la concentration Hockey / Golf de l'année scolaire 2025-2026;

QUE ce soutien financier sera versé en avril 2025.

**12. Octroi de mandat pour les négociations dans le cadre du dossier 417240-00012 (Construction et pavage Portneuf inc.)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à des négociations dans le cadre du dossier 417240-00012 (Construction et pavage Portneuf inc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

030-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le mandat pour les négociations dans le cadre du dossier 417240-00012 (Construction et pavage Portneuf inc.) à Lavery Avocats.

**RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**13. Adoption du règlement 324-2025 modifiant le règlement sur les permis et les certificats**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme attribue à toute municipalité le pouvoir de modifier les règlements d'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite modifier le règlement 255-2021 sur les permis et les certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite appliquer une nouvelle tarification pour les frais exigibles relatifs aux demandes de permis et de certificats;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a eu lieu le 3 février 2025, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

031-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement 324-2025 modifiant le règlement sur les permis et les certificats.





**14. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 325-2025 modifiant le règlement 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet**

M. André Blanchet, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 325-2025 modifiant le règlement 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet.

**15. Dépôt du projet de règlement 325-2025 modifiant le règlement 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet**

Le projet de règlement 325-2025 modifiant le règlement 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet est déposé à la présente séance par M. André Blanchet, conseiller.

**16. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 326-2025 de tarification 2026 du camping Rocher Panet**

M. Simon Beaudoin, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 326-2025 de tarification 2026 du camping Rocher Panet.

**17. Dépôt du projet de règlement 326-2025 de tarification 2026 du camping Rocher Panet**

Le projet de règlement 326-2025 de tarification 2026 du camping Rocher Panet est déposé à la présente séance par M. Simon Beaudoin, conseiller.

**DIVERS**

**18. Révision de la programmation TECQ 2019-2024**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à la majorité des membres du conseil présents :

032-02-2025 QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

#### 19. Acceptation de démission de Mme Marie Joannisse

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une lettre de démission de la part de Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, qui entrera en vigueur à compter du 20 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

033-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la démission de Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, qui entrera en vigueur le 20 juin 2025.

#### 20. Extrait de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QU'il y a lieu de transmettre à la MRC de L'Islet l'extrait de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

034-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet ordonne à la directrice générale greffière-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, de transmettre, avant le vingtième jour de février 2025, au bureau de la MRC de L'Islet, l'extrait de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires tel que reproduit ci-après :

Nom	Cadastre / lots	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Ginette Bélanger	2 938 688	3 198.11 \$	0 \$	3 198.11 \$
Robert Gagnon	2 937 933	7 845.08 \$	138.21 \$	7 983.29 \$
Jimmy Joncas	5 284 277	2 460.86 \$	0 \$	2 460.86 \$
Denis Saint-Pierre	2 938 752	3 614.09 \$	269.28 \$	3 883.37 \$
Pierre-Olivier Jean	3 179 689	3 002.34 \$	209.09 \$	3 211.43 \$
Claude Girard et Steeve Richard	3 373 930	5 880.29 \$	0 \$	5 880.29 \$

#### 21. Représentant lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant de la Municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

035-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet mandate le maire ou la directrice générale, à titre de représentant(e) pour enchérir au nom de la Municipalité lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 22 mai 2025;

QUE la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant pour satisfaire à toute



créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

**22. Autorisation de signature de l'acte de servitude avec Hydro-Québec et TELUS Communications inc. sur le lot 6 501 114**

ATTENDU QUE la Municipalité détient une servitude d'aqueduc et de non-construction publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de L'Islet, sous le numéro : 28 345 917 affectant le lot 6 501 114 Cadastre du Québec appartenant au Ministre des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QU'HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. désire acquérir une servitude d'utilité publique pour des lignes d'énergie électrique et pour des lignes de télécommunication sur le lot 6 501 114 Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'assiette de servitude en faveur d'HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. chevauche en partie l'assiette de la servitude publiée sous le numéro : 28 345 917 en faveur de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

036-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet reconnaît qu'il y a un chevauchement des assiettes de servitude et qu'elle consent à intervenir à l'acte de servitude en faveur d'HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC.;

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes;

QU'UN membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

**23. Autorisation de signature d'une servitude de drainage des eaux du chemin Lamartine Ouest pour le lot 2 938 703**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite signer une servitude de drainage des eaux du chemin Lamartine Ouest pour le lot 2 938 703 (173, chemin Lamartine Ouest);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

037-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité la servitude de drainage des eaux du chemin Lamartine Ouest pour le lot 2 938 703 avec les propriétaires de celui-ci;

QUE cette servitude est consentie à titre gratuit;

QUE les frais de notaire seront payés par la Municipalité.

**24. Nomination des membres du comité de démolition**

ATTENDU QUE le 5 juin 2023, la Municipalité de L'Islet adoptait le règlement 293-2023 sur la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE ledit règlement crée le comité de démolition et que les membres du comité (trois membres du conseil municipal) doivent être nommés par résolution pour un mandat d'un an pouvant être renouvelé;

ATTENDU QUE le comité a pour mandat :



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

1. D'étudier les demandes d'autorisation de démolition qui lui sont soumises;
2. De décider d'émettre ou non un certificat d'autorisation de démolition;
3. D'établir, s'il le souhaite, des conditions à l'émission du certificat d'autorisation de démolition;
4. D'exercer tout pouvoir que lui confère le règlement 293-2023.

ATTENDU QUE le comité de démolition a le pouvoir de prendre des décisions sans avoir besoin de l'accord du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

038-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet nomme messieurs Stéphane Poitras, André Blanchet et Simon Beaudoin, conseillers, à titre de membres du comité de démolition, et ce, pour une durée d'un an;

QUE la Municipalité nomme M. André Blanchet à titre de président du comité de démolition;

QUE la Municipalité nomme l'inspecteur et coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de fonctionnaire désigné comme personne-ressource pour le comité de démolition;

QUE ce comité est reconnu par la Municipalité.

**25. Modification de la résolution 121-05-2024 intitulée « Demande de changement de noms de rues à la Commission de toponymie du Québec – chemin de la Grève »**

ATTENDU QUE le 6 mai 2024, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 121-05-2024 intitulée « Demande de changement de noms de rues à la Commission de toponymie du Québec – chemin de la Grève »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 121-05-2024 puisqu'une lettre a été transmise le 30 octobre 2024 à chaque propriétaire du chemin de la Grève pour qu'ils donnent leur avis sur les noms de rues proposés par le comité de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

039-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution 121-05-2024 en remplaçant le tableau du quatrième « ATTENDU QUE » par le suivant :

Sections	Recommandations	Origines et significations
S1 et S2	Chemin du <b>Petit-Manoir</b>	En souvenir à l'établissement « Le Petit-Manoir » qui existait depuis les années 1970 sur la route 132 entre les limites du Cap Saint-Ignace et de L'Islet. Ce lieu a longtemps constitué un point de repère dans le secteur.
S3	Chemin des <b>Amélanchiers</b>	Grand arbuste ou petit arbre indigène. Produit une multitude de fleurs blanches au printemps et de fruits au goût de cerise et bleuet. Présence de cet arbuste de part et d'autre du chemin.
S4	Chemin des <b>Navigateurs</b>	En hommage aux nombreux navigateurs qui ont fait la réputation de L'Islet tout comme le Musée Maritime de L'Islet.
S5	Chemin <b>Odilon-Langlois</b>	M. Odilon Langlois est ancien propriétaire des terrains adjacents. Il est né le 15 septembre 1919 et est décédé le 16 août 1991.
S6	Chemin des <b>Filles-du-Roi</b>	Femmes célibataires dont le roi favorise la migration en Nouvelle-France entre 1663 et 1673.
S7	Chemin des <b>Bécasseaux</b>	Petit oiseau migrateur qui migre souvent sans s'arrêter jusqu'en Amérique du Sud, ce qui représente une distance de plus de 3 000 km pour un si petit oiseau. Présence de cet oiseau au printemps sur les berges de L'Islet.





PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

S8	Chemin des <b>Saules</b>	Arbre ou arbuste à feuilles qui poussent dans des milieux humides.
S9 et S10	Chemin <b>Léopold-Lamarre</b>	M. Lamarre, cultivateur avait construit sa maison près du fleuve, pour y cultiver sa terre. Suite à quelques débordements du fleuve, il a démonté, numéroté et déménagé sa maison au bord de la route 132. Son fils Maurice a repris la maison paternelle et a vendu des terrains au bord du fleuve en 1966 et par la suite à des acheteurs pour y construire des chalets sur des portions de la terre agricole de Léopold-Lamarre, son père. M. Léopold-Lamarre est décédé en 1953 à l'âge de 90 ans.
S12	Chemin <b>Gérard-Deschênes</b>	Personnage qui fut l'un des propriétaires des lots mitoyens au chemin. M. Gérard Deschênes est né le 19 mai 1906 et est décédé le 27 février 1982.
S13	Chemin du <b>Capitaine</b>	En hommage à ces gens de mer qui ont marqué l'histoire de la navigation du fleuve Saint-Laurent dans la région.
S14	Chemin des <b>Alouettes</b>	L'alouette est un petit oiseau protégé qui voyage régulièrement en groupe au-dessus du fleuve lors de sa migration.

**26. Modification de la résolution 265-11-2024 intitulée « Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de L'Islet »**

ATTENDU QUE le 4 novembre 2024, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 265-11-2024 intitulée « Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de L'Islet »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution en y indiquant la mise de fonds du promoteur (Municipalité);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

040-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution 265-11-2024 en y ajoutant le texte suivant comme dernier paragraphe :

« QUE la Municipalité de L'Islet accordera une mise de fonds de 2 500 \$ dans le cadre du projet. »

**27. Délégation d'embauche et autorisation de signature de contrats du personnel saisonnier 2025**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a besoin d'employés saisonniers pour assurer le service du camp de jour, de la piscine et du camping;

ATTENDU QUE la Municipalité L'Islet accorde une priorité aux employés qui ont travaillé pour elle durant les dernières années;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

041-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet délègue l'embauche 2025 du personnel saisonnier à la direction générale et autorise la signature des contrats des employés.

**28. Autorisation de signature de contrats pour les activités estivales 2025 au parc Havre du Souvenir**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet tient des activités au parc Havre du Souvenir en saison estivale;



ATTENDU QUE des contrats pour les activités doivent être signés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

042-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats pour les activités qui se tiendront au parc Havre du Souvenir en 2025 et qui auront un coût de 10 000 \$ ou plus;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise la directrice générale greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats pour les activités qui se tiendront au parc Havre du Souvenir en 2025 et qui auront un coût de moins de 10 000 \$.

**29. Demande d'autorisation de tenue de la 2<sup>e</sup> édition de *La Course de L'Islet***

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'autorisation pour la tenue de *La Course de L'Islet* qui aura lieu le samedi 27 septembre 2025 sur le territoire de la Municipalité de L'Islet;

ATTENDU QUE les trajets de course passeront sur les rues suivantes :

- Chemin Valaire-Landry
- Boulevard Nilus-Leclerc (route 285)
- Chemin des Pionniers Ouest (route 132)
- Chemin des Pionniers Est (route 132)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

043-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la tenue de *La Course de L'Islet* qui aura lieu le samedi 27 septembre 2025 sur le territoire de L'Islet;

QUE la Municipalité invite l'organisme à procéder à une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'avoir leur autorisation.

**30. Octroi de contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis en structure dans le cadre de la réfection des conduites de service de la piscine municipale**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis en structure dans le cadre de la réfection des conduites de service de la piscine municipale;

ATTENDU QU'il s'agit d'un octroi de contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

044-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis en structure dans le cadre de la réfection des conduites de service de la piscine municipale à l'entreprise ASP Experts-Conseils, et ce, pour la somme de 19 550 \$ plus taxes;

QUE la facture sera payée à même le surplus du camping.

**31. Octroi de contrat pour des services professionnels en ingénierie mécanique/électrique pour les travaux de réfection de la piscine municipale**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un contrat pour des services professionnels en ingénierie mécanique/électrique pour les travaux de réfection de la piscine municipale;



ATTENDU QU'il s'agit d'un octroi de contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

045-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour des services professionnels en ingénierie mécanique/électrique pour les travaux de réfection de la piscine municipale à l'entreprise R+O ÉNERGIE, et ce, pour la somme de 9 329 \$ plus taxes;

QUE la facture sera payée à même le surplus du camping.

### **32. Acceptation de démission et autorisation de changement de poste pour M. Benoit Thibault**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une lettre de démission de M. Benoit Thibault pour son poste de coordonnateur aux travaux publics, qui entrera en fonction dès l'embauche de son remplaçant;

ATTENDU QUE M. Thibault souhaite occuper le poste de journalier, chauffeur, opérateur à la voirie dès l'embauche d'un nouveau coordonnateur aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

046-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la démission de M. Benoit Thibault au poste de coordonnateur aux travaux publics, qui entrera en fonction dès l'embauche d'un nouveau coordonnateur;

QUE le 12<sup>e</sup> échelon salarial est attribué;

QUE la Municipalité autorise le changement de poste de M. Benoit Thibault pour journalier, chauffeur, opérateur à la voirie dès l'embauche d'un nouveau coordonnateur des travaux publics.

### **33. Autorisation d'embauche d'un journalier, chauffeur, opérateur à la voirie**

ATTENDU QU'un poste de journalier, chauffeur, opérateur à la voirie est présentement vacant;

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché le poste à l'interne;

ATTENDU QUE M. Keven Royer, présentement employé temporaire, a soumis sa candidature pour le poste;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

047-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de M. Keven Royer à titre de journalier, chauffeur, opérateur à la voirie;

QUE le 3<sup>e</sup> échelon salarial est attribué;

QUE l'entrée en poste se fera le 3 mars 2025.

### **34. Adoption du rapport annuel 2024 du service de la sécurité incendie**

M. André Blanchet, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet et la MRC de L'Islet, chargées de l'application des mesures prévues au *Schéma de couverture des risques incendie*, doivent adopter un rapport annuel en matière de sécurité incendie et



le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP), conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ c S-3.4, art. 35);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 048-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le rapport annuel 2024 en matière de sécurité incendie et indique à Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, de le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP).

### **35. Acceptation de démission de Mme Claude Girard**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une lettre de démission de la part de Mme Claude Girard, pompière, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 049-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la démission de Mme Claude Girard, pompière, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

### **36. Autorisation d'embauche de nouveaux pompiers au service de la sécurité incendie**

M. André Blanchet, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire engager quatre nouveaux pompiers dans le but de débiter la formation pompier 1, pour trois d'entre eux, qui commencera sous peu avec la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 050-02-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche des quatre pompiers suivants :

- Andrée-Ann Gaudreault
- Ély Chénard
- Jasmin Caron
- Zacharie Pacikonski

## **AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES**

37. Aucun point.

## **QUESTIONS / RÉPONSES**

### **38. Période de questions / réponses**

M. Gilbert Lemieux remercie messieurs Bruno Chouinard et Marc Giard pour leurs services lors du dernier déjeuner des Chevaliers de Colomb puisque les toilettes étaient bouchées et que le problème a été réglé rapidement.

M. Gilbert Lemieux demande s'il serait possible d'ajouter le bon numéro de téléphone pour parler aux travaux publics sur la boîte vocale du bureau municipal.

M. Gilbert Lemieux remercie Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, pour son travail à la municipalité.





## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 39. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

  
Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière

  
Germain Pelletier, maire